

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE ORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2019

PROCES-VERBAL

Le sept février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2019.

**ETAIENT PRESENTS : 14**

Messieurs Jacky ROTURIER, Denis NOEL, Jean-Jacques MARTIN, René BOUSSIRON et Madame Francette CHOVERO, Adjoints au Maire.

Mesdames Aude BORTOLI, Marie-Claude NOEL, Nadine HERAUD et Danièle BOIS, Messieurs Jacques DAVOUST, Jean-Paul ROY, Joël MOUILLOT, Didier ROMAT et André MATHIA.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Madame Magalie DAUBE a donné procuration à Madame Nadine HERAUD,  
Madame Marie-Claire FILLIATREAU a donné procuration à Madame Marie-Claude NOEL,  
Monsieur Philippe FRUCHET a donné procuration à Monsieur André MATHIA.

**ETAIENT ABSENTS : 2**

Madame Marie-José LEONIE et Monsieur Nicolas BERTAUD.

Monsieur Jacques DAVOUST a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2018\*
- Décisions du Maire

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif) 2017
- Rapport Annuel du Délégué d'Assainissement Collectif (RAD) 2017
- Ouverture place de stationnement Taxi

**URBANISME**

- Transfert des travaux de finition Lotissement « Les Lauriers »

**FINANCES – MARCHÉS PUBLICS**

- Autorisation de vente des lots Lotissement « Les Lauriers »
- Convention Participation complémentaire SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)
- Modification Tarifs et Horaires périscolaires
- Versement du montant financier Travaux d'Investissement SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement)
- Plans de financement DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2019
- Acquisition Terrain situé à la Cabane

**PERSONNEL**

- Ouvertures et fermetures de postes.
- Questions diverses.

oooooooooooooooooooo

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de rajouter un élément à l'ordre du jour de la séance soit : Acquisition d'un bien immobilier Avenue du Bourg.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cet ajout dans l'ordre du jour.

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal du 13 décembre 2018 a été adopté sans modification portée, à 15 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Messieurs MATHIA et FRUCHET).

oooooooooooooooooooo

### **Décision du Maire**

Information sur les décisions du maire prises par délégation de compétences en application de la délibération n° 1/10/04/2014 du 10 avril 2014.

N° D/1/2019	MARCHE – Maintenance des matériels et logiciels informatiques ATTRIBUTAIRE : <b>SARL 2GCOM Château Bersol Bâtiment 5 – 218/228</b> <b>Avenue Haut-Lévêque 33600 PESSAC</b> DESIGNATION : contrat de maintenance des matériels et logiciels informatiques sur site et assistance du système informatique de la mairie et de l'école publique. MONTANT : 2 650.00 € H.T.
----------------	--

oooooooooooooooooooo

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2017**

#### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur porte à la connaissance du conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017.

Il rappelle qu'en 2017 le délégataire était SUEZ. En 2018, l'Assainissement est devenu une compétence de la Communauté de Communes de Blaye qui l'a ensuite délégué au SIAEPA. C'est donc la dernière année que le rapport est présenté en Conseil Municipal.

L'activité pour l'année 2017 a été la suivante :

- Campagne de prélèvement automatique sur les postes de refoulement suite à l'arrivée de produits non-domestique sur la station de traitement (à 3 reprises). La nature et l'origine de ces pollutions n'ont pas pu être identifiées, malgré une enquête de la Gendarmerie,
- Renouvellement de la pompe d'extraction des boues,
- Nettoyage préventif des pompes de relevage par hydrocureuse, et des fosses de relevage,
- Renouvellement de la pompe de relevage du poste de la Cabane,
- Contrôle d'affermage en décembre.
- 

Le rapporteur informe le conseil que la capacité de la station d'épuration est toujours de 1200 habitants, comme en 2016. En 2017, 347 abonnés ont disposé de l'assainissement collectif, soit une hausse de 5%, pour un volume facturé en diminution (moins 15% entre 2016 et 2017) : il y a donc une meilleure maîtrise de la consommation.

La facturation est de 1.22 € le m3, les recettes sont en baisse de 7.32 % pour la collectivité.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2017.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur porte à la connaissance du conseil municipal, le rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017.

Le rapporteur annonce le montant des travaux effectués en 2017 : 3 626 €.

Les projets à l'étude sont : la mise en place de débitmètres et d'équipement de télégestion dans les postes de relevage non équipé, d'un agitateur d'eau dans bassin d'aération de la station, et de barreaux anti-chute sur les postes de refoulement.

Le rapport est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site dédié de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif pour 2017.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **DELIBERATION N° 1/07/02/2019**

### **OUVERTURE PLACE DE STATIONNEMENT TAXI**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur informe le conseil municipal d'une demande d'autorisation de stationnement sur une place de parking sur le domaine public.

Il propose un emplacement vers les parkings du Monument aux Morts, et laisse l'appréciation de l'emplacement au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à l'ouverture d'une place de stationnement sur le domaine public au niveau du parking du monument aux morts et, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **URBANISME**

## **DELIBERATION N° 2/07/02/2019**

### **TRANSFERT DES TRAVAUX DE FINITION LOTISSEMENT LES LAURIERS**

#### **Rapporteur : Monsieur Denis NOEL**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le lotissement Les Lauriers a été réceptionné en décembre dernier, et que lors de l'attribution du marché public de travaux dudit lotissement, il avait été convenu de repousser la réalisation des espaces verts après les constructions des habitations.

Il convient de délibérer afin de repousser la réalisation des travaux de finition du lotissement pour pouvoir permettre malgré tout la vente des lots du lotissement.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 février 2010, modifié le 27/12/2012,

Vu le Permis d'Aménager en date du 03 avril 2017 portant sur la création d'un lotissement de 45 lots maximum sur le territoire de BERSON, situé à « Le Barail »,

Vu l'article 7 du présent Permis d'Aménager,

Le conseil municipal à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, décide de différer les travaux de finition du lotissement Les Lauriers, avec un achèvement au plus tard le 31 décembre 2020, afin de permettre la vente des lots.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

**DELIBERATION N° 3/07/02/2019**

**AUTORISATION DE VENTE DES LOTS LOTISSEMENT LES LAURIERS**

**Rapporteur : Monsieur Denis NOEL**

Le rapporteur informe le conseil municipal de la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des lots du lotissement les lauriers et à la signature des actes authentiques chez le notaire.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 février 2010, modifié le 27/12/2012,

Vu le Permis d'Aménager en date du 03 avril 2017 portant sur la création d'un lotissement de 45 lots maximum sur le territoire de BERSON, situé à « Le Barail »,

Vu l'article 7, et suivants du présent Permis d'Aménager,

Le conseil municipal à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur NOEL, adjoint délégué, à procéder à la vente des 36 lots du lotissement Les Lauriers et à signer les compromis de vente et les actes authentiques, afin de permettre les dépôts des permis de construire.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 4/07/02/2019**

**CONVENTION PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SDIS**

**(Syndicat Départemental d'Incendie et de secours)**

**Rapporteur : Monsieur René BOUSSIRON**

Le rapporteur informe le conseil municipal de la nécessité de mise en place d'une convention concernant la régularisation de la participation de la commune au prorata du nombre d'habitants.

En effet, le SDIS propose une participation complémentaire de 1 943.84 € qui correspond à la population actuelle soit 1 834 habitants. La maintenance du réseau des bouches et des bâches à incendie continuera ainsi d'être assuré.

Monsieur le Maire explique que cette convention se fait avec chaque commune, et non avec la Communauté de Communes de Blaye qui n'a pas la compétence Incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la participation complémentaire pour l'année 2019 et les suivantes et, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **MODIFICATION TARIFS ET HORAIRES PERISCOLAIRES**

**Rapporteur : Madame Francette CHOVERO**

Le rapporteur présente au conseil municipal la proposition des nouveaux tarifs du service péri-scolaires par la commission vie scolaire, soit :

Restaurant scolaire :

- Tarif Permanent : 2,75 € passerait à 2,80 €,
- Tarif occasionnel : resterait à 3,70 €,

- Tarif Adulte : resterait à 4,80 €.
- Tarif Pique-Nique : 2.70 € passerait à 2.80 €

Elle précise que le tarif du Pique-Nique pourrait être lissé pour tous les enfants sur le tarif des Permanents, mais qu'aussi, certains parents souhaitent que ce repas ne soit plus proposé.

*Madame Danielle BOIS demande si le prestataire a augmenté ses tarifs, et si oui, qui prend en charge le coût de cette augmentation, puisque les tarifs Occasionnels et Adultes ne changent pas. Elle trouve injuste que ce soit répercuté sur tous les administrés alors que certains n'ont pas d'enfant. De plus, elle regrette que l'on fixe les tarifs pour la rentrée de septembre maintenant alors que l'on ne connaît pas encore les tarifs du prestataire.*

*Le rapporteur la rassure sur le fait que le prestataire n'a pas augmenté ses tarifs pendant la durée du Marché, comme prévu, alors que la Mairie a légèrement augmenté les siens sur la même période (1,85 % par an). Elle ajoute que cette année est particulière, puisque le marché va être renouvelé pour septembre prochain, et que forcément on ne connaît pas le coût à l'avance. La procédure d'appel d'offre sera lancée en juin prochain.*

*Le coût de revient d'un repas, en comptabilisant le personnel, le local, l'alimentation est de 6,57 € ou 7,20€ et la Mairie ne facture que 2,80 €.*

*Le rapporteur précise qu'un repas adulte est facturé 4,80 € pour un coût prestataire de 3,65 €.*

*Monsieur le Maire précise qu'environ 95 % du chiffre d'affaire de la « Facturation Cantine » provient des Permanents.*

*Au moment de la proposition du vote, Monsieur NOEL et Madame BOIS souhaitent s'abstenir :*

*Monsieur NOEL : souhaite une augmentation d'au moins 2%, car une carence de 2.00 € par repas multipliée par le nombre d'inscrits à la cantine (soit 150) représente une perte de 300.00 € par jour et 1 200.00 € par semaine. Cela pèse lourd sur le budget de la Commune qui n'a plus les moyens financiers de compenser ce reste à charge. Pour la préparation budgétaire de 2019, les dépenses cumulées demandées par les adjoints représente 1 300 000.00 € alors que le montant disponible est de 150 000 €.*

*Madame BOIS rappelle qu'elle s'abstient sur tout le péri-scolaire et ajoute « qu'il y a des droits et des devoirs et qu'en France certains l'ont oublié ».*

*Monsieur MARTIN ajoute que la commune a dû supprimer le transport scolaire à cause du coût, ce qui est la preuve que les dépenses communales doivent baisser.*

*Monsieur le Maire rapporte qu'il est assez difficile actuellement, et ce dans tous les syndicats intercommunaux, ou autres instances administratives de faire voter des hausses de tarifs, ce en raison de l'augmentation du coût de la vie et de la pression populaire.*

*Monsieur NOEL fait part des calculs suivants :*

- Un repas à 2,85 € (hausse de 3,63%) : la facture pour le parent sera de 56 € par mois et par enfant,
- Un repas à 2,90 € : la facture pour le parent sera de 58 € par mois et par enfant,
- Un repas à 3 € : la facture pour le parent sera de 60 € par mois et par enfant.

*Monsieur le Maire propose de réétudier le dossier et de reporter le vote.*

Le conseil municipal décide de reporter le vote des nouveaux tarifs et horaires périscolaires à une prochaine séance.

*Madame BOIS demande si tous les élèves de l'école habitent Berson ou s'il y a des dérogations ?*

*Monsieur le Maire lui précise qu'il y en a peu et qu'il existe pour cela des dérogations : avoir une nourrice sur la commune, un parent qui travaille sur la commune ou un grand-parent qui réside sur la commune et qui garde l'enfant.*

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une information transmission par l'éducation nationale, soit la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

L'inspection académique annoncera sa position définitive le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Il y a actuellement 167 enfants inscrits, 172 avec ceux de l'ITEP mais ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'école. Pourtant la commune fournit des bâtiments et des efforts de personnel pour pouvoir les accueillir. Monsieur le Maire a informé le directeur de l'ITEP, de l'éventuelle dénonciation de la convention entre l'ITEP et la commune, si ces effectifs ne sont pas pris en compte. Les parents d'élèves se mobilisent et depuis une semaine les inscriptions ont augmenté. L'idéal serait un effectif de plus de 170 enfants, au mieux 178 enfants dans son ensemble.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 5/07/02/2019**  
**VERSEMENT MONTANT FINANCIER TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SIAEPA**  
**(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur informe le conseil municipal que la Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement compétent pour l'assainissement collectif a inscrit les travaux nécessaires au réseau et à la station d'épuration sur 2019.

Il convient comme convenu lors du transfert de compétences de participer à la réalisation des travaux qui sont :

- Mise en place d'un système de télégestion sur les postes de refoulement,
- Renouvellement d'une armoire électrique au poste de Florimont Est,
- Mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération de la station des Arnauds,
- Mise en place d'un débitmètre station des Arnauds et poste de la Tuilerie,
- Mise en place de barreaudage anti-chute sur certains postes de refoulement non équipés.

Le rapporteur rappelle que l'ensemble des travaux prévus est de 76 000 € H.T., auquel on soustrait :

- la subvention du Conseil Départemental de 10 755,00 H.T., et
- la subvention attendue du bassin Aire Adour Garonne de 17 000,00 € H.T.

Le montant estimatif à reverser au SIAPA pour la réalisation des travaux est de 48 245.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable au transfert du montant des travaux d'investissement au SIAEPA pour qu'il réalise les travaux et, autorise Monsieur le Maire à le mettre en application et à le verser après inscription budgétaire.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 6/07/02/2019**  
**PLAN DE FINANCEMENT DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**  
**Mise en Accessibilité Foyer Rural**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MARTIN**

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer un plan de financement pour la demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) effectué au mois de décembre dernier.

La demande de subvention a été effectuée pour :

- Réalisation de la mise en accessibilité PMR au Foyer Rural pour un devis estimatif de 15 917.00 € H.T., soit 19 100.40 € T.T.C. : mise aux normes des toilettes avec des travaux de maçonnerie, plomberie et électricité.

Ce projet pourra être supporté pour la somme ci-dessus à 70 % par la commune et 30 % par une subvention de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à ce plan de financement et, autorise Monsieur le Maire à le transférer pour compléter le dossier de demande de subvention DETR.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 7/07/02/2019**  
**PLAN DE FINANCEMENT DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**  
**Mise en accessibilité stationnement Personnes à Mobilité Réduite**

**Rapporteur : Monsieur René BOUSSIRON**

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer un plan de financement pour la demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) effectué au mois de décembre dernier.

La demande de subvention a été effectuée pour :

- Mise aux normes PMR places de stationnement dans le centre-bourg pour un devis estimatif de 72 561.00 € H.T., soit 87 073.20 € T.T.C.

Ce projet pourra être supporté pour la somme ci-dessus à 70 % par la commune et 30 % par une subvention de l'Etat.

*Monsieur le Maire rappelle que la DETR est une enveloppe globale qui sera divisée par un nombre donné de communes, que le montant peut donc être faible, voire nul.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à ce plan de financement et, autorise Monsieur le Maire à le transférer pour compléter le dossier de demande de subvention DETR.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 8/07/02/2019  
ACQUISITION TERRAINS SITUE A LA CABANNE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal la délibération n° 05/06/09/2018 prise en septembre 2018 concernant la consultation de France Domaine pour l'acquisition des 6 parcelles cadastrées AB 161, 163, 167, 176, 177 et 551, situées à La Cabane, appartenant à Monsieur DUROT David.

Il informe le conseil municipal que la procédure a abouti à un jugement du Tribunal de Commerce de Libourne, et celui-ci a accepté la somme de 7 000.00 € pour une surface de 6 913 m<sup>2</sup> située dans la zone AU que l'on souhaite urbaniser plus tard en Centre-Bourg.

*Monsieur NOEL rappelle que sans cette opération la zone AU doit disparaître en février 2019. Aussi, l'acquisition de ces terrains aujourd'hui éviterait à la commune une vente aux enchères.*

*De plus, Monsieur le Maire annonce que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) va réduire la surface constructible totale des communes dans un proche avenir, et donc qu'il vaut mieux profiter de l'achat de ces terrains.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) se prononce favorablement sur l'acquisition des terrains situés à La Cabane au tarif de 7 000.00 € plus le tarif des frais d'acte s'y rapportant et, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour cette acquisition après inscription budgétaire.

oooooooooooooooooooooooooooo

**DELIBERATION N° 9/07/02/2019  
ACQUISITION BIEN IMMOBILIER SITUE AVENUE DU BOURG**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le rapporteur annonce au conseil municipal la vente aux enchères de la maison de Mme NORMAND Jeanne (dite Paulette) avenue du Bourg.

Il rappelle que la commune était intervenue plusieurs fois auprès du notaire pour faire avancer la succession et qu'une hypothèque de l'EHPAD sur le bâtiment était envisagée.

Lors d'une séance du conseil antérieur, la commune a souhaité faire valoir son Droit de Prémption Urbain auprès du service des Domaines.

Celui-ci a effectué une estimation du bien :

- Maison à étage de 60 m<sup>2</sup> évalué à 37 800.00 €,
- Ancien atelier de 80 m<sup>2</sup> estimé à 24 000.00 €,
- Une petite cuisine indépendante de 10 m<sup>2</sup> estimée à 6 300.00 €,
- Soit une estimation totale de 68 100.00 € avec le terrain.

La commune pourrait acheter le bien à ce prix sans qu'il y ait de vente aux enchères.

Le rapporteur présente les raisons d'acquérir ce bien :

- « Verrue dans le Centre-Bourg » (au niveau du jardin et des bâtiments),
- Possibilité d'agrandir les surfaces médicales, paramédicales ou commerciales d'en face,
- Eviter l'achat par « un marchand de sommeil » (toutes les communes du territoire du SCOT sont impactées),
- Le prix est correct vis-à-vis de l'état du bien.

*Monsieur le Maire en profite pour développer le sujet du Permis de louer et de la Déclaration de Mise en Location (déclarative), qui est juste une formalité administrative.*

*Le Permis de Louer est de la compétence Intercommunale et, nécessite le déplacement d'un technicien communautaire qui pourrait apporter une aide juridique aux Communes, pour l'arrêté de péril par exemple et vérifier l'état des biens sur l'ensemble du territoire de la commune.*

*La Communauté de Communes de Blaye est très intéressée par la mise en place de cette procédure pour se protéger. Blaye étant très impactée, il est préférable que les communes de la CCB y adhèrent aussi, pour éviter le déplacement du phénomène.*

*Le Conseil Municipal décide qu'il serait souhaitable de faire appliquer le Permis de Louer et la déclaration de mise en location sur tout le territoire communal.*

*Ce point sera voté au niveau communautaire seulement, il était alors important pour Monsieur le Maire de sonder les avis du conseil municipal.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) se prononce favorablement sur l'acquisition d'un bien immobilier situé avenue du Bourg au tarif de 68 100.00 € plus le tarif des frais d'acte s'y rapportant et, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour cette acquisition après inscription budgétaire.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **PERSONNEL**

### **DELIBERATION N° 10/07/02/2019 OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES**

**Rapporteur : Monsieur Denis NOEL**

Le rapporteur indique au conseil municipal de la fermeture d'1 poste de 35/35ème de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, au sein du service administratif et de 2 postes de 35/35ème d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, au sein du service Education ; et l'ouverture d'1 poste d'attaché territorial au sein du service administratif, et de 2 postes 35/35<sup>ème</sup> d'agent technique spécialisé des écoles maternelles au sein du service Education.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à (17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION), la fermeture d'1 poste de 35/35ème de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, au sein du service administratif et de 2 postes de 35/35ème d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, au sein du service Education ; et l'ouverture d'1 poste d'attaché territorial au sein du service administratif, et de 2 postes 35/35<sup>ème</sup> d'agent technique spécialisé des écoles maternelles au sein du service Education, et autorise la modification du tableau des effectifs.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente la liste des manifestations, et des réunions à venir :

- Au Foyer Rural :

- 8 février Audition de l'Ecole de musique à 17h
- 9 février Soirée Antillaise de Culture Loisirs Evasion à 20h
- 13 février APEL BLAYE : soirée « les addictions chez les jeunes »
- 15 février Ecole : la matinée pour de la danse
- 23 février Loto de la JSB 20h



3 mars

Repas des Aînés

- A l'ancienne Mairie :
- 8 février Réunion FCPE 18h30 : Préparation de la bourse
- 13 février Atelier mémoire ASEPT
- 14 février Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
- 18 février Réunion des Bâtiments
- 20 février Atelier mémoire ASEPT
- 21 février Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
- 28 février Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
- 6 mars Atelier mémoire ASEPT
- 7 mars Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
  
- Salle du Conseil :
- 8 février P.A.C.S à 14h30
- 9 février Baptême à 11h
- 11 février Commission Vie Culturelle à 19h : Préparation de la Promenade Musicale
- 14 février Commission Finances à 14h30 : Préparation des Comptes Administratifs
- 21 février Assemblée Générale de l'ARIEB à 20h
- 4 mars Commission Finances à 14h30 : Etude des demandes de Subventions
  
- Monsieur Le Maire informe que Monsieur SAUBUSSE de la CCB a demandé si Berson pourrait accueillir des associations de Saint Martin Lacaussade lors du forum des associations du 14 septembre.  
En effet, Berson, Saint Christoly de Blaye et Saint Martin Lacaussade ont fixé la même date pour cet évènement. Il est décidé qu'un «oui » peut-être envisagé si on dispose d'espace suffisant et si ce n'est pas en doublon avec une association Bersonnaise.
- Madame HERAUD demande si la Mairie peut intervenir pour inciter ses voisins à enlever un nid de frelons asiatiques situé sur le domaine privé. On lui conseille de faire appel à un chasseur qui pourra détruire le nid.
- Monsieur MARTIN tient à remercier Jérémy BERNARD qui a réalisé le site internet de la ville, et Manon MARCADIE, qui grâce aux conseils de Jérémy, effectue les modifications sur le site.
- Monsieur MARTIN rappelle qu'une réunion doit avoir lieu avec les forains au sujet du branchement électrique de la fête du 15 Août. La commune pourrait emprunter les coffrets du JUMPING de Blaye.
- Il indique également une réunion de la commission bâtiments lundi 18 février à 17 h 30 en mairie.
- Monsieur le Maire annonce que le réseau INTERNET Haut Débit (la fibre) arrive en 2019 dans les villages suivants : Berthenon, les Villars, les Grands Champs, Milan, Coulandeau, le Moulin de Boudeau, le Marquisat, Brisson, Sainte Marguerite, le Montil, les Landes et le Petit Désert.  
De 2020 à 2022 : aménagement au nord de la RD137, et de 2022 à 2024 le reste du territoire dont le centre-ville.  
Monsieur le Maire informe que cela a coûté moins cher que prévu à la CCB : 726 000.00 € contre 1 800 000.00 € prévus initialement. Il ajoute que dans 5 ans tous les foyers de Gironde seront équipés.  
Une réunion a lieu mercredi février à Saint Martin Lacaussade.
- Monsieur NOEL résume le conseil d'école de la veille : des voyages et des sorties seront organisés. Il a été rapporté des fuites d'eau devant l'entrée de l'école, et une réclamation : les nouveaux sanitaires sont plus froids que les anciens.
- Madame CHOVERO précise que les inscriptions au Concours de Fleurissement 2019 sont ouvertes.

oooooooooooooooooooo

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2019 :**

**DELIBERATION 01/07/02/2019**

OUVERTURE PLACE DE STATIONNEMENT TAXI

**DELIBERATION 02/07/02/2019**

TRANSFERT DES TRAVAUX DE FINITION LOTISSEMENT "LES LAURIERS"

**DELIBERATION 03/07/02/2019**

AUTORISATION DE VENTE DES LOTS LOTISSEMENT "LES LAURIERS"

**DELIBERATION 04/07/02/2019**

CONVENTION DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SDIS

**DELIBERATION 05/07/02/2019**

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SIAEPA

**DELIBERATION 06/07/02/2019**

PLAN DE FINANCEMENT DETR 2019

**DELIBERATION 07/07/02/2019**

PLAN DE FINANCEMENT DETR 2019

**DELIBERATION 08/07/02/2019**

ACQUISITION TERRAINS SITUES A "LA CABANNE"

**DELIBERATION 09/07/02/2019**

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE "AVENUE DU BOURG"

**DELIBERATION 10/07/02/2019**

OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 30.

Monsieur le Maire précise que le mois prochain, il y aura 2 conseils municipaux le jeudi 07 mars et le jeudi 28 mars 2019 à 20h30.

oooooooooooooooooooooooo

ROTURIER	Jacky	Le Maire	
NOEL	Denis	1 <sup>er</sup> Adjoint	
CHOVERO	Francette	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
MARTIN	Jean-Jacques	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
DAUBE	Magalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Procuration à Nadine HERAUD
BOUSSIRON	René	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
FILLIATREAU	Marie-Claire	Conseillère Municipale	Procuration à Marie-Claude NOEL
ROMAT	Didier	Conseiller Municipal	

LEONIE	Marie-José	Conseillère Municipal	Absente
BOIS	Danièle	Conseillère Municipal	
BORTOLI	Aude	Conseillère Municipal	
ROY	Jean-Paul	Conseiller Municipal	
MOUILLOT	Joël	Conseiller Municipal	
BERTAUD	Nicolas	Conseiller Municipal	Absent
HERAUD	Nadine	Conseillère Municipal	
DAVOUST	Jacques	Conseiller Municipal	
MATHIA	André	Conseiller Municipal	
NOEL	Marie-Claude	Conseillère Municipal	
FRUCHET	Philippe	Conseiller Municipal	Procuration à André MATHIA

